



# La Commune



## La grève générale ne « se décrète pas » ? Et après ?

Publié le vendredi 04 novembre 2016



Libre discussion. Réponse à l'éditorial d'Informations ouvrières<sup>[1]</sup>

En 2003, lors de la puissante vague de grèves et de manifestation contre la réforme Raffarin-Fillon des retraites des fonctionnaires, Bernard Thibault, alors secrétaire général de la CGT, martelait : « la grève générale ne se décrète pas ». Cette semaine, le journal Informations ouvrières se réapproprie cette formule, qui, on le sait, est une dérobade. Nous ne sommes pas d'accord avec cette fausse évidence. En voici les raisons

Le 8 novembre, l'intersyndicale CGT FO SUD du secteur hospitalier a décrété une journée de grève nationale qui, de fait, aura valeur de grève d'avertissement. Sous la plume de l'éditorial d'IO, cela devient :

« les actions à venir, comme telle que celle du 8 novembre par les organisations syndicales CGT FO SUD de la Santé, illustrent bien le malaise de ce secteur »

Malaise ? Non : colère, révoltes, grèves, manifestations depuis des mois et des mois, personnel exposé à la violence, au burn out, poussé parfois au suicide...Sur fond de crise sociale aiguë dans tout le pays.

Nous avons bien lu :

La grève générale aurait pu faire reculer ce gouvernement, mais, comme chacun le sait, la grève générale ne se décrète pas, il ne suffit pas d'appuyer sur un bouton. Les difficultés rencontrées par les salariés aujourd'hui dans ce contexte social rendent difficile cette grève générale pourtant indispensable.

Ainsi, si la grève générale ne s'est pas produite, la raison est toute trouvée : « les difficultés rencontrées par les salariés –rendent difficiles cette grève générale ». Aucune grève n'est facile. Les auteurs de ces lignes en savent quelque chose. Mais c'est encore bien plus difficile lorsque des responsables syndicaux nationaux décrètent de ne pas y appeler au lendemain d'une manifestation de un million de salariés (31 mars 2016) ou au lendemain du coup de forces de Valls « décrétant » le 49-3 (10 mai 2016)

Les mêmes qui, au sommet des organisations syndicales, répètent « il ne suffit pas



d'appuyer sur un bouton » pour que se développe la grève générale, savent « décréter » des grèves reconductibles qui envoient directement dans le mur des dizaines de milliers de cheminots pour ensuite laisser passer un accord d'entreprise scélérat, après avoir joué la comédie du « syndicalisme rassemblé ». Le tout pour appeler enfin à une seule journée de grève générale le 14 juin, lorsque les grévistes des raffineries et de la sncf sont épuisés du fait « des difficultés rencontrées par les salariés aujourd'hui dans ce contexte social » ;

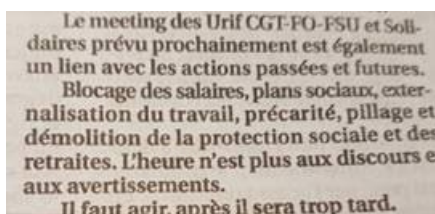
Répetons-le : Mailly-Martinez ne se sont pas contentés de ne pas appeler à la grève générale. Ils ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour qu'elle n'ait pas lieu.

Répetons-le : après les puissantes manifestations du 14 juin, Mailly-Martinez ont tourné le dos à l'exigence du retrait de la loi El Khomri, « **ni amendable, ni négociable** »

Ce commentaire de la lutte de classes, façon éditorial d'IO, est une façon comme une autre de faire retomber la responsabilité de l'adoption de la loi El Khomri sur les salariés qui n'ont pas su voir plus loin que leurs difficultés immédiates. Pas d'accord !

Ces fins limiers de la lutte de classe, du « 87 » [2] savent au moins aussi bien que nous, qu'outre l'encouragement qu'aurait apporté aux salariés, un appel de l'intersyndicale à la grève générale au cours du combat pour le retrait de la loi El Khomri, un tel appel aurait, dans les conditions de la crise politique, fait reculer immédiatement le gouvernement.

Comme toujours, le refus d'être « ultimatisé » avec les responsables syndicaux nationaux conduit à être ultimatisé vis-à-vis des salariés. Ce dont témoigne la fin de cet éditorial



Le meeting des Urif CGT-FO-FSU et Solidaires prévu prochainement est également un lien avec les actions passées et futures. Blocage des salaires, plans sociaux, externalisation du travail, précarité, pillage et démolition de la protection sociale et des retraites. L'heure n'est plus aux discours et aux avertissements. Il faut agir, après il sera trop tard.

« *Il faut agir, après il sera trop tard !* ». Informations ouvrières ne nous avait pas habitué dans le passé à de telles exhortations et incantations qui, si elles ne visent pas explicitement les dirigeants syndicaux, visent implicitement les salariés, les jeunes, les militants.

L'heure est à la construction d'un Pôle Lutte de classes, pour renouer avec le syndicalisme de lutte de classes dans ce pays, un syndicalisme de rupture avec le gouvernement, de rupture avec le régime de la Vème république et ses institutions, de rupture avec l'union européenne, ses traités, ses institutions et ses directives, dans la perspective de la **grève générale**. Un pôle lutte de classes qui, le moment venu, pourra servir de point d'appui au mouvement des masses.

04-11-2016

[1] N° 426 – 3-9 novembre 2016

[2] 87, rue du faubourg Saint Denis –siège d'Informations ouvrières – journal fondé par Pierre Lambert.